

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ALTIER

**MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DE LA PIGEYRE, LES COMBES ET CLAPAREDE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018-171-0001 du 20 juin 2018, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la Pigeyre, les Combes et Claparède, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune d'Altier, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages de la Pigeyre, les Combes et Claparède, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune d'Altier, du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 24 août 2018 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune d'Altier.

M. Jean-Pierre BARRERE, responsable du pôle territorial Ouest de la DDT de la Lozère, à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie d'Altier :

- le lundi 23 juillet 2018 de 9 h à 12 h,
- le mardi 7 août 2018 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 24 août 2018 de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie d'Altier aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie d'Altier (48800) - à l'attention de M. Jean-Pierre BARRERE, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable de la commune d'Altier »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Altier ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

signé

Thierry OLIVIER